

Lettre d'information de la DDCS 44 Covid 19

N°2 23 mars 2020

Les équipes de la DDCS se mobilisent à vos côtés



Veille sociale/Hébergement

Le SAMU social poursuit son activité avec une maraude en journée et une en soirée du lundi au dimanche.
En complément, la Croix rouge maintient 2 maraudes alimentaires samedi et dimanche soir et Action froid maraude le vendredi soir.

570 places d'hébergement d'urgence

Maintien des personnes sur ces places jusqu'à nouvel ordre.

258 places d'urgence hivernales prolongées jusqu'au 31/05/2020

- 394 places d'hôtel dont **67 places ouvertes depuis vendredi** :
- 10 chambres à Saint Nazaire, dans 2 Hôtels (F1 Trignac/ Hôtel de l'Europe)
- 57 chambres à Nantes, 13 sur l'Hôtel de Nantes/ 44 sur l'Hôtel de Saint Herblain.

La Ville de Saint Nazaire mets à disposition de l'ASC à compter du 23 mars un gymnase permettant d'accueillir d'autres personnes le cas échéant.

Recherche encore en cours de places (hôtel et camping) pour répondre aux besoins non encore couverts .

Ouverture imminente **du centre d'hébergement spécialisé pour les personnes sans abri avec suspicion de Covid 19 non grave** .

Travail en cours avec l'ARS, la DDCS, la PASS mobile du CHU, la protection civile et UFCV pour une ouverture lundi ou mardi sur le site de Saint AIGNAN pour 48 places.

Public cible: personnes à la rue ou en centre d'hébergement quand le confinement ne peut y être assuré, personnes isolées qui ne bénéficient pas de surveillance possible par des tiers.

Les modalités d'orientation vous parviendront dès que possible.

Hébergement asile/réfugiés : la DT OFII va prendre contact avec chacun des opérateurs ayant des places vacantes dans le DN@ pour poursuivre les orientations et éviter la multiplication des personnes demandeuses d'asile sans solution d'hébergement, ce qui présenterait encore davantage de risques au regard de la crise sanitaire. Les orientations et l'accueil sont donc maintenus.



Points de Vigilance

Il est nécessaire de nous alerter en cas de difficultés et de faire remonter le nombre de personnes atteintes parmi les usagers et les employés sur la boîte crise : ddcs-crises@loire-atlantique.gouv.fr .

A ce jour, 9 personnes souffrent de symptômes du covid 2029 et un décès nous a été signalé.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade



Distribution alimentaire

Sur le territoire nantais, les 4 dispositifs suivants sont en fonctionnement :

- L'espace Agnès Varda (restaurant social)
- Le 24 bis en substitution de la Claire Fontaine fermée
- Le restaurant Aurore (repas pour les jeunes isolés)
- L'Autre cantine

Pour la distribution, plusieurs points sont répartis sur la ville pour éviter les concentrations de personnes :

- Resto du cœur : ouverture d'un point de distribution sur le site 5 rue de la Garde- Capacité 1000 colis/jour/5jours
- Espace mis à disposition par le CAARUD au 32 quai de Versailles
- Moutonnerie (Anef ferrer) : distribution de paniers repas

Ouverture le 23 mars :

- Un espace de distribution alimentaire mutualisé sur le site du Wattignies Social Club en semaine le midi du lundi au vendredi, distribution de 100 plateaux repas, qui seraient confectionnés par l'ADAPEI (**en attente de confirmation**).
- L'espace Beaulieu serait mobilisé en complément le soir et les week-end 50 repas le soir, et 100 le midi les samedi et dimanche. Cibles : personnes isolées



Autres informations :

1) Lancement de la plateforme de mobilisation citoyenne

4« missions vitales » nécessitent un besoin de bénévoles évident : l'aide alimentaire et d'urgence, la garde exceptionnelle d'enfants des soignants ou des structures de l'ASE (aide sociale à l'enfance), le lien avec les personnes fragiles isolées et la solidarité de proximité. **La DDCS vous sollicite aujourd'hui :**

Pour alimenter le site de la Réserve Civique <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>

- soit parce que vos structures peuvent publier toutes les annonces de missions vitales qui requièrent l'appui de nouveaux bénévoles.
- soit parce que des bénévoles qui les animent veulent continuer de se rendre utiles en participant à ces missions vitales.

Merci de relayer cette information.

2) Protection juridique des majeurs

Une fiche consigne, élaborée par le ministère, présente la conduite à adopter pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs autour des points suivants :

- Mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité, que la personne protégée soit à domicile ou prise en charge dans un établissement.
- Les déplacements des mandataires judiciaires sont autorisés pour ceux qui ne peuvent télétravailler, et pour leur permettre d'assurer notamment les visites strictement nécessaires et dans le respect des mesures barrières, auprès des personnes protégées vivant à domicile.
- Maintien d'un contact permanent avec la personne protégée afin de s'assurer de sa sécurité
- s'assurer que la personne protégée est en capacité de rester chez elle et de sa compréhension des mesures barrières d'hygiène et des restrictions de sortie du domicile.

Une mise à jour régulière de ces recommandations est consultable à cette adresse : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Merci aux professionnels de transmettre dès que possible leur plan de continuité à la DDCS à l'adresse ci-contre.